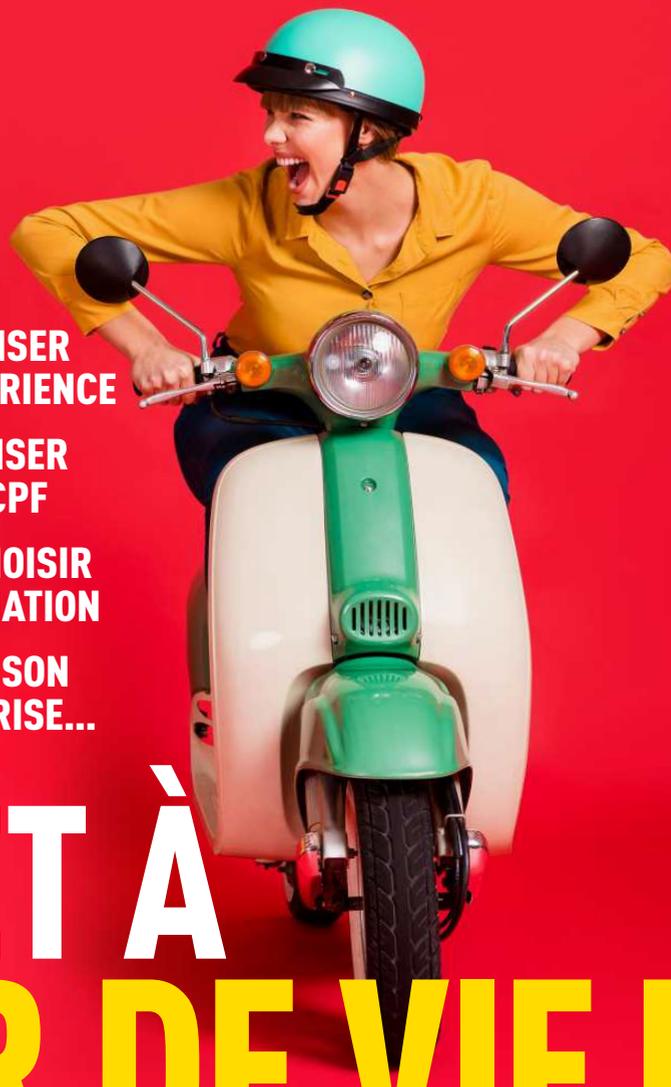


Capital

N°75 SEPTEMBRE - OCTOBRE -
NOVEMBRE 2024 6,90€

HORS SÉRIE



VALORISER
SON EXPÉRIENCE

MOBILISER
SON CPF

BIEN CHOISIR
SA FORMATION

CRÉER SON
ENTREPRISE...

PRÊT À CHANGER DE VIE !

100 PAGES DE CONSEILS POUR RÉUSSIR
SA RECONVERSION PROFESSIONNELLE

Et aussi...

ILS ONT EU LA BONNE
IDÉE ET ON A LE DROIT
DE S'EN INSPIRER

CANSON LES BELLES
COULEURS
DE LA RENTRÉE



ISSN: 1162-6704

PRIMA MEDIA

CPPAP

L 15576 - 75H - F: 6,90 € - RD

PROJET DE TRANSITION PROFESSIONNELLE LE BON MOYEN POUR SE RÉINVENTER

Moins de 19 000 salariés ont bénéficié de ce dispositif en 2022. Un chiffre faible au regard des avantages qu'il offre. Comment en bénéficier, quelles formations suivre... Capital fait le point.

Un outil dans la main des salariés pour changer de métier ou de profession au cours de leur carrière. France compétences, l'organisme chargé de la régulation et du financement de la formation professionnelle et de l'alternance, définit ainsi le projet de transition professionnelle (PTP) dans son rapport 2023 sur l'usage des fonds de la formation professionnelle, publié le 25 janvier dernier. Aussi appelé CPF de transition professionnelle par certains acteurs, il a vu le jour le 1^{er} janvier 2019, en remplacement de l'ancien congé individuel de formation (CIF).

Différence notable entre les deux dispositifs : avec le CIF, les salariés pouvaient choisir la formation qu'ils voulaient, tandis qu'avec ce PTP, ils doivent se concentrer sur les formations leur garantissant une perspective d'évolution.

Pour faire simple, le projet de transition professionnelle permet aux salariés de s'absenter de leur poste de travail en bénéficiant d'un congé spécifique pour suivre un cursus certifiant visant à se reconvertir. Dans ce cadre, ils jouissent d'un avantage notable : ils conservent leur poste ainsi que tout ou partie de leur rémunération pendant

la durée de leur formation. Malgré les atouts de taille du dispositif, seulement 18 806 dossiers de projet de transition professionnelle ont été pris en charge en 2022, d'après les données de France compétences. Face au faible recours à ce dispositif, Capital vous (ré)explique en six points en quoi consiste ce projet trop peu connu du grand public.

1. Qui sont les bénéficiaires du projet de transition professionnelle ?

Le projet de transition professionnelle est ouvert aux salariés du secteur privé. Dans le détail, ils doivent être titulaires d'un contrat de travail de droit privé, d'un compte personnel de formation (CPF) et respecter certaines conditions d'ancienneté. En règle générale, il faut justifier d'une ancienneté d'au moins 24 mois, consécutifs ou non, en qualité de salarié, dont 12 mois dans une même entreprise, quelle qu'ait été la nature des contrats de travail successifs. Mais des modalités particulières d'ancienneté sont prévues pour les salariés souhaitant réaliser leur projet de transition professionnelle à l'issue d'un CDD (justifier de 24 mois d'expérience, consécutifs ou non, sur une période de cinq ans), ainsi que pour les intérimaires (justifier de 1 600 heures

travaillées dans la branche professionnelle, dont 600 heures au minimum dans une même entreprise) et les intermittents du spectacle (justifier de 220 jours de travail effectif ou de cachets touchés au cours des deux à cinq dernières années).

D'après France compétences, on ne comptait donc que 18 806 bénéficiaires du dispositif en 2022. Un effectif en baisse de 5,9% sur un an (19 921 dossiers pris en charge en 2021). Dans son rapport, l'organisme nous en apprend également davantage sur le profil des bénéficiaires du projet de transition professionnelle. En 2022, 69% d'entre eux, contre 57% dans l'ensemble de l'emploi salarié du privé, disposaient au plus d'un diplôme de niveau baccalauréat. Par ailleurs, les bénéficiaires du PTP ont majoritairement (plus de 60%) le statut d'employé et 31% d'entre eux sont issus d'une entreprise de moins de 50 salariés.

2. Quelles démarches effectuer pour profiter de ce dispositif ?

Une fois son projet professionnel établi de manière rigoureuse, le salarié qui souhaite bénéficier du PTP peut retirer un dossier de demande de financement auprès de l'association Transitions Pro agréée de sa région, et le déposer au minimum deux mois avant le début de la



28 706 EUROS

C'est le coût moyen d'un projet de transition professionnelle selon le rapport 2023 de France compétences.

ou en raison d'effectifs simultanément absents. Votre employeur peut refuser votre demande de congé dans le cadre du projet de transition professionnelle, mais seulement si vous ne respectez pas les conditions d'ancienneté.

3. Quelles formations peut-on financer grâce au projet de transition professionnelle ?

Le projet de transition professionnelle peut être utilisé pour financer des formations certifiantes, éligibles au compte personnel de formation et destinées à permettre au salarié de changer de métier ou de profession.

D'après le rapport publié par France compétences, la durée des formations financées dans le cadre du PTP est, en moyenne, très longue (962 heures en 2022). «Si les formations financées dans le cadre du PTP sont de nature variée, en 2022, le diplôme d'Etat d'aide-soignant, suivi des titres professionnels de conducteur du transport routier de marchandises et de développeur web et web mobile, est la certification la plus fréquemment préparée», détaille l'organisme chargé de la régulation et du financement de la formation professionnelle et de l'alternance, sans donner de données chiffrées, toutefois. Plus de 8 certifications préparées en 2022 sur 10 visent un niveau de diplôme allant du CAP au bac+2. Quant aux certifications visant un niveau bac+5 ou plus, elles ne représentent que 4% de l'ensemble des dossiers pris en charge en 2022.

4. Quelle est la prise en charge financière possible ?

L'association Transitions Pro de votre région prend en charge votre rémunération pendant le temps de formation, ainsi que le reste du prix de la formation non couvert par vos propres droits CPF. A noter toutefois que le versement d'une rémunération est conditionné à l'assiduité du salarié à la formation ou au stage

formation choisie à des fins de reconversion. La commission paritaire de l'association évalue ensuite le projet du salarié, en prenant notamment en compte sa cohérence et les perspectives d'emploi dans la région. Même si vous remplissez toutes les conditions pour avoir droit au PTP, l'entrée dans le dispositif n'est donc pas automatique et doit d'abord être acceptée par des experts. Si votre demande est validée et que votre association Transitions Pro accepte de prendre le projet en charge, les droits accumulés sur votre CPF seront dans un premier temps mobilisés pour participer au financement de la formation envisagée.

A noter que si le cursus auquel vous comptez vous inscrire dans le cadre du projet de transition professionnelle implique une interruption continue de votre travail pendant plus de six mois,

vous devez aussi adresser une demande écrite de congé à votre employeur actuel, au plus tard 120 jours avant le début de la formation. Si l'arrêt de votre activité est inférieur à six mois continus ou si votre cursus se déroule à temps partiel, c'est au plus tard 60 jours avant que vous devez vous manifester auprès de votre patron. De son côté, suite à la réception de votre demande de congé, votre employeur aura un délai de 30 jours pour vous répondre. En l'absence de retour de sa part, l'autorisation de congé sera acquise de plein droit.

Bon à savoir: votre employeur actuel a la possibilité de différer, de neuf mois au maximum, votre demande de congé dans le cadre du PTP. Et ce, s'il estime que votre absence pourrait avoir des conséquences préjudiciables à la production et à la bonne marche de l'entreprise

PHOTOS : © STOCK.ADOBE.COM

demandés pour obtenir la certification visée. Si le salaire du bénéficiaire n'excède pas deux fois le montant du Smic (3 533,84 euros brut par mois en 2024), l'indemnisation versée dans le cadre du PTP correspond à l'intégralité de sa rémunération d'origine. S'il est supérieur, le salarié reçoit 90% de son ancien salaire, et 60% si la formation excède un an.

Pour vous donner une idée du niveau de financement auquel vous attendre, les 18 806 bénéficiaires du dispositif en 2022 ont eu droit, en moyenne, à une prise en charge de 28 706 euros dans le cadre de leur projet de transition professionnelle, d'après France compétences. Au total, les associations Transitions Pro ont donc engagé un montant de 539,8 millions d'euros pour ce dispositif en 2022. Dans le détail, la prise en charge d'éléments de rémunération du salarié pendant la durée de la formation constitue 65% de ce montant (soit 18 619 euros), tandis que les frais pédagogiques (coûts qui englobent la rémunération des formateurs, les supports pédagogiques ou encore la préparation des contenus des programmes de formation) pèsent pour 25%, et les aides relatives au transport, à l'hébergement et à la restauration pour 1% de l'ensemble.

5. Quelles sont les incidences du projet de transition sur le contrat de travail ?

Pendant le projet de transition professionnelle, le contrat de travail du salarié est suspendu et non rompu. Le bénéficiaire doit donc justifier de sa présence pendant les cours. A l'issue de la formation, le salarié réintègre son poste de travail ou un emploi équivalent, et son entreprise n'est pas tenue de lui proposer un autre poste, prenant en compte la qualification qu'il vient d'acquérir.

Bonne nouvelle : le temps que vous passez en formation dans le cadre du projet de transition professionnelle est assimilé à du temps de travail effectif pour le calcul de vos congés payés et

de votre ancienneté. Il en est de même pour les droits auxquels vous pouvez prétendre du fait de votre ancienneté dans l'entreprise (prime de 13^e mois, congés supplémentaires, etc.). Par ailleurs, dans le cadre du projet de transition professionnelle, vous êtes considéré comme un stagiaire de la formation professionnelle : vous bénéficiez donc du maintien de vos droits aux prestations de la Sécurité sociale (couverture maladie et accident du travail, notamment).

6. Après leur formation, que deviennent les bénéficiaires ?

«Le PTP permet à la plupart des bénéficiaires de se reconverter dans un métier en adéquation avec leur projet», se félicite France compétences, dans son rapport de janvier 2024. **En effet, en 2022, d'après les résultats d'une enquête menée par l'Observatoire des transitions professionnelles et portée par l'association Transitions Pro Bretagne, 61% des bénéficiaires occupaient un poste en lien avec leur formation six mois après être sortis du dispositif.** Seulement 9% des sondés

ont renoncé à se reconverter et 30% étaient toujours en cours de transition au moment de l'enquête.

Dans le détail, près de 8 salariés sur 10 occupant un poste en lien avec leur formation ont quitté l'entreprise dans laquelle ils étaient avant d'accéder au PTP. Ceux déclarant être toujours en transition à la date de l'enquête étaient, de leur côté, le plus fréquemment en recherche d'un emploi en lien avec le programme suivi (20%), engagés dans un projet de création d'entreprise (6%) ou, pour certains, en train de démarrer un autre cursus (4%).

Preuve des bienfaits du projet de transition professionnelle: dans leur grande majorité, les salariés occupant un poste en lien avec leur formation six mois après l'avoir achevée «témoignent de multiples bénéfices à la suite de leur changement de métier : intérêt du travail, reconnaissance des compétences, amélioration des conditions de travail, augmentation des responsabilités...», insiste l'Observatoire des transitions professionnelles. Plus globalement, invités à porter un regard

rétrospectif sur leur démarche, 97% des salariés interrogés estiment que le projet de transition professionnelle a été utile pour leur parcours professionnel.

Sarah Asali



97%

des salariés estiment que le projet de transition professionnelle a été utile dans leur évolution de carrière.